



**S.I.V.U. DES COULOIRS**  
Mairie - 5 rue de l'épicéa  
39370 LA PESSE  
Tel. 03 84 42 70 83

Département du Jura  
Arrondissement Saint-Claude  
Canton de Côteaux du Lizon

## CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL

En application de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose : « *Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.* ».

**Le conseil syndical convoqué le mercredi 16 novembre 2023 n'a pas pu se tenir pour manque de quorum.**

Lorsque ce quorum n'est pas atteint, l'article L. 2121-17 du CGCT précise que le conseil syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. Cette possibilité de délibérer sans condition de quorum ne s'applique que pour les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

\*\*\*\*\*

Madame, Monsieur, les conseillers syndicaux

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Syndical qui aura lieu le

**Mardi 28 novembre 2023  
à 19h00  
en salle de réunion de la mairie de La Pesse.**

### Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 27 mars 2023
- 2) Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024
- 3) Demande de subvention pour les travaux de bardage de la caserne
- 4) Annulatif du titre 24 bordereau 13 : Refacturation de la taxe foncière au SDIS du Jura
- 5) Nouvelle convention de déneigement de la caserne par un prestataire privé
- 6) Proposition de modification de l'article 3 - Objet des statuts du syndicat

- Questions diverses

Vous remerciant de bien vouloir nous faire parvenir votre bon pour pouvoir en cas d'indisponibilité.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

à La Pesse, le 16 novembre 2023

Le Président,  
Jérôme GRENARD